ARRÊTÉ N° 38 - SC/2023

Arrêté du Président fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (Catégorie C) Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » - Option « Agent d'exploitation de la voirie publique » - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées- Orientales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1ère classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe ;

Vu les conventions cadres relatives à l'organisation des concours et examens professionnels entre les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales ;

Vu l'arrêté n°22-SC/2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (Catégorie C) - Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » - Option « Agent d'exploitation de la voirie publique » - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté n°28-SC/2023 modifiant l'arrêté N°22-SC/2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (Catégorie C) - Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » - Option « Agent d'exploitation de la voirie publique » - Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 05 octobre 2023 (le cachet de la poste faisant foi),

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20231024-38SC2023-AR
Date de réception préfecture : 05/12/2023

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (Catégorie C) - Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » - Option « Agent d'exploitation de la voirie publique » Session 2024, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie.

Elle contient : 56 noms, dont :

Nombre de candidats admis à concourir	dont sous réserve (incomplet)	dont avec aménagement d'épreuve
56	0	0

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité, se déroulera le 18 janvier 2024 à PERPIGNAN, ou ses environs.

Article 3 : Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG66, téléchargeable sur le site internet www.cdg66.fr.

Article 4 : Convocation et transmission par voie postale
Chaque candidat sera convoqué par écrit, individuellement et par voie postale. Cette convocation est nominative. Elle indique la date, le lieu et l'horaire de convocation. La convocation doit être apportée par le candidat le jour de l'épreuve. Si 10 jours avant la date de l'épreuve, la convocation ne leur est pas parvenue, le candidat est invité à contacter le Service Concours du CDG66.
Le CDG66 ne saurait être rendu responsable de problèmes, retards éventuels, voire de non-réception des correspondances par voie postale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 6 : Le Président, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

À PERPIGNAN, le 24 octobre 2023

Le Président

Centre de Gestion du Personnel des Collectivités Territoriales des P.-O.

Robert GARRABÉ

Centre del Mon -- 35, Boulevard Saint-Assiscle - Bâtiment B – BP 901 –66020 PERPIGNAN Cedex - Tél. 04.68.34.88.66 Fax : 04.68.34.87.24 - Courriel secgen@cdg66.fr - www.cdg66.fr

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20231024-38SC2023-AR
Date de réception préfecture : 05/12/2023

ANNEXE

liste des candidats admis à concourir à l'examen d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe Spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers » Option « Agent d'exploitation de la voirie publique

Session 2024

Genre	Nom	Prénom
Monsieur	ALLAOUA-BEQUE	Johan
Monsieur	BADELL	Guillaume Alexandre Mathieu
Monsieur	BAEZA	Antoine
Monsieur	BAGES	Jerome
Monsieur	BARRERE	Cyril Francis
Monsieur	BLIN	Victor
Monsieur	BONAFOUS	Thomas
Monsieur	BONNAFOUS	Anthony Julien
Monsieur	BOURTHOUMIEU	Anthony
Monsieur	CABARES	Jordan
Monsieur	CADORIN	Thomas
Monsieur	CASAS	David
Monsieur	CAUJOLLE	Sébastien
Monsieur	COLLIN	Dimitri Jean-Claude Robert
Monsieur	COMBET	Julien
Monsieur	DA COSTA	Anthony
Monsieur	DELMARCO	Nicolas
Monsieur	DIAZ	Giovanni
Monsieur	DIDAT	Jean René
Monsieur	DOMAIRON	Mickael
Monsieur	DONNADIEU	Sébastien Fabrice
Monsieur	DUMAS	Vincent
Monsieur	FABRE	Rémi
Monsieur	FILLOL	Rémi
Monsieur	FREMONT	Rémi Marc
Monsieur	FUZET	David
Monsieur	GARCIA	Fabien
Monsieur	GARCIA	Lilian
Monsieur	GIGANTE	Dimitri
Monsieur	GIMENEZ	Ludovic
Monsieur	GONZALEZ	Mickaël Loïc Raphaël
Monsieur	IGEL	Aurelien
Monsieur	KOEGLER	Frederic
Monsieur	LAFOND	David
Genre	Nom	Prénom

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20231024-38SC2023-AR
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Monsieur	LOBBRECHT	Olivier
Monsieur	LOPEZ	Lionel
Monsieur	MALET	Steve
Monsieur	MASSUELLE	Benoit
Monsieur	MERCIÉ	Jordan
Monsieur	MOLIÈRES	Sylvain
Monsieur	MÉDAL	Christophe
Monsieur	NORGET	Cedric
Monsieur	PAILLAS	Sylvain
Monsieur	PALFRAY	Benjamin
Monsieur	PLANES	Fabien
Monsieur	PRATX	Jeremiah
Monsieur	ROUX	Nicolas
Monsieur	SEGUIN	Nicolas
Monsieur	SERRES	Jerome
Monsieur	TORTOSA	Sébastien
Monsieur	VALLI	Jean-Pierre
Monsieur	VERLOO	François
Monsieur	VIALARD	Pascal
Monsieur	VILLALBA	Paul Laurent
Monsieur	VIRENQUE	Cyril
Monsieur	YGRIE	Alexandre Nicolas Jacques

Liste arrêtée à 56 (cinquante-six) candidats

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20231024-38SC2023-AR
Date de réception préfecture : 05/12/2023